REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-:-

DECRET N° 388 /PR

portant désignation des membres du Tribunal Militaire d'Exception

---

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Proclamation du 22 décembre 1965 ;

VU le Décret N°144/PR du 24 décembre 1965, portant formation du Gouvernement ;

VU l'Ordonnance N°46/PR-MJL du 6 septembre 1966, portant institution d'un Tribunal Militaire d'Exception ;

le Conseil des Ministres entendu,

D É C R Ê T E :

Article 1er N°46/PR - Le Tribunal Militaire d'Exception créé par ordonnance du 6 septembre 1966 est composé comme suit :

- Président : Mr Cyprien AINANDOU, Magistrat,
- Assesseurs titulaires : - Commandant Marcellin VODOUNOU OKE,
  - Capitaine Louis CHASME,
  - Capitaine Matthieu KEREKOU,
  - Capitaine Barthélémy OHOUENS ;
- Assesseurs suppléants : - Lieutenant Pacôme HOUINDO,
  - Lieutenant Gilbert Moumouni SIDI ;
- Commissaire du Gouvernement : M. HOUNGBEDJI Euphrem , Magistrat ;
- Greffier : Mr Honoré GERO AMOUSSOUGA, Greffier.

Article 2 - Le présent décret qui prendra effet pour compter de la date de sa signature, sera publié suivant la procédure d'urgence et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 11 Octobre 1966

par le Président de la République,

le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation,

Général Christophe SOGLO

Arsène KINDE

Ampliations :
PR 6 - MJL et services 15 - CS 6 - SGG 4 - Ministères 10 - Intéressés 8 - CRN 2 - EM-FAD 4 - Cab.Mil. 2 - IAA 1 - Gde.Chanc. 1 - JORD 1.